



DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ÉNERGIE DE
NOUVELLE-CALÉDONIE

Service Industrie

1 ter rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

° CS12-3160-SI- 2273
DIMENC

Nouméa, le - 7 SEP. 2012

Le Directeur

à

Monsieur le gérant
du GARAGE N'GUYEN
BP 4095
98846 Nouméa Cedex

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Dossier n°CE11-3160-001898/TDESI_0702 ID 70
Référence : Courrier n°CE12-SI-3160-2328/DIMENC du 22/08/2012, relatif à votre
déclaration concernant l'exploitation d'un Atelier de réparation et d'entretien mécanique –
commune de NOUMEA
Pièce jointe : 1 avis
Délibération n°707-2008/BAPS du 19/09/2008

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous m'avez transmis les compléments à votre dossier de
déclaration concernant l'exploitation d'un Atelier de réparation et d'entretien mécanique sise
12 rue Réaumur Ducos Nouméa Zi Ducos – commune de NOUMEA.

Après examen, il s'avère que votre déclaration n'est toujours pas conforme au regard des
dispositions de l'article n° 414-4 du code de l'environnement de la province Sud.

En conséquence, je vous invite à régulariser votre déclaration dans un délai d'un mois et à
l'adresser à Monsieur le Président de l'assemblée de la province Sud – direction de
l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie – service de l'industrie - BP 465
– 98845 Nouméa cedex, en tenant compte de l'avis de l'inspection des installations classées
ci-joint. Dans l'attente, l'instruction de votre demande est suspendue.

Cette affaire est suivie par [redacted] technicien supérieur
chargé d'affaires au sein de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie (26.68.12)
qui reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement
nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Chef du service de l'industrie
Inspecteur des installations classées**

Justin PILOTAZ
Justin PILOTAZ

634, rue du Bosquet
Lotissement le Bosquet
98860 Koné

DOSSIER DE DECLARATION

AVIS DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

DOSSIER CONCERNANT : *Atelier mécanique*

DEMANDEUR : *GARAGE N'GUYEN*

Réf :		Date de réception du dossier :	<i>28/06/2011</i>
Adresse postale :			
localisation de l'installation :		<i>12 rue réaumur Ducos Nouméa Zi Ducos</i>	
Téléphone :	Fax :	Ridet :	<i>221317</i>
Province :	<i>SUD</i>	Commune :	<i>NOUMEA</i>
		Zone PUD :	<i>Ducos</i>

CONTENU DE LA DECLARATION	OBSERVATIONS
1. La déclaration de l'exploitant	
2. Nature et volume des activités	
3. Rubriques de Classement	
4. Un plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, les informations suivantes :	
• l'occupation du sol	
• les activités	
• les établissements recevant du public	
• les voies de communication	
• les hydrants (PI ou BI)	
• les plans d'eau et cours d'eau	
• la vocation des bâtiments	
5. Un plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication :	
• les zones de stockage	
• les moyens de lutte contre l'incendie	
• l'assainissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)	<i>Le système de traitement de vos effluents est inadapté pour l'activité exercée et ne permet pas de respecter les valeurs limites de rejets tels que prévus à l'article 5.5 de la délibération n°707-2008 BAPS du 19/09/2008</i>

Dossier déclaré :

Complet

×

Incomplet